

## Définition des logements vacants

On entend par **logement** l'ensemble des pièces qui, en tant qu'unité construite, sont destinées à être habitées par un ou plusieurs ménage(s) et qui, à la date du dénombrement, servent à usage exclusif d'habitation.

On entend par **logement vacant**, tous les logements ou maisons individuelles, meublés ou non, qui :

- sont inoccupés mais habitables (1) au 1<sup>er</sup> juin;
- sont proposés à la location (trois mois au moins) ou à la vente.

On assimile aux logements vacants les résidences secondaires et les logements de vacances qui sont inoccupés tout en étant habitables toute l'année et qui sont destinés à être loués durablement (trois mois au moins) ou à être vendus.

(1) Les logements à louer ou à vendre partiellement inachevés, dont les finitions au gré du preneur ne seront réalisées qu'après transaction, seront considérés comme habitables.

### Ne sont pas recensés :

- les logements loués ou vendus au 1<sup>er</sup> juin et encore inoccupés à cette date;
- les logements destinés à la démolition ou à des travaux de transformation ainsi que les logements de fortune aménagés dans des baraquements;
- les logements qui ne peuvent être mis à disposition dans un délai rapproché, faute d'un degré d'achèvement suffisant;
- les logements fermés sur ordre des services d'urbanisme ou d'hygiène;
- les logements (meublés) qui ne sont pas destinés à la location durable (trois mois au moins) et pour lesquels sont régulièrement offertes certaines prestations de service (nettoyage, etc.);
- les logements réservés à un cercle limité de personnes (logements de service, logements destinés à un usage personnel ultérieur);
- les locaux qui ne servent pas ou ne sont pas destinés à servir de logements (logements utilisés comme bureau, cabinet médical, etc.);
- les logements qui constituent une entité avec des locaux artisanaux ou commerciaux;
- les mansardes et les chambres indépendantes qui ne sont pas équipées d'une cuisine ou d'une cuisinette;
- les résidences secondaires et logements de vacances qui ne sont pas destinés à être loués durablement (trois mois au moins) ou à être vendus.